



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée HENRI CORNAT  
VALOGNES



## PLAN CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Mise à jour : 4/11/2020

Scénario : 2 niveaux présents / 1 niveau distant

### Objectifs

- ✓ Continuité des apprentissages
- ✓ Mise en œuvre de modalités pédagogiques favorables à la limitation du brassage des élèves de niveaux différents au lycée
- ✓ Être en capacité de repérer rapidement les décrocheurs et mettre en œuvre leur prise en charge

### Constat / diagnostic de départ

Le lycée de Valognes accueille 868 élèves de la 2<sup>de</sup> à la Terminale, répartis en 27 classes. Une centaine d'adultes encadrent les élèves et/ou contribuent au bon fonctionnement de l'établissement. Le lycée dispose de 43 salles dont 27 pouvant accueillir jusqu'à 35 élèves, les autres étant des salles spécialisées (sciences, arts plastiques, informatique...). La plupart des élèves bénéficient du transport scolaire, 780 d'entre eux mangent à la cantine.

Le principe du protocole sanitaire du 30/10/2020 est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. **La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise.**

Dans les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe). La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment en Première, Terminale), la limitation du brassage s'applique par niveau. **Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020.**

En particulier pour la demi-pension, s'agissant des élèves des lycées, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

Le protocole sanitaire du lycée Cornat permet la mise en œuvre d'un grand nombre de mesures prévues dans le nouveau protocole, mais la configuration des locaux, le nombre d'élèves accueillis et les modalités d'organisation pédagogique des enseignements (options, enseignements de spécialités) rendent difficiles l'effectivité de la limitation du brassage et la distanciation physique entre niveaux comme préconisé pour les lycées, notamment dans des moments clés de la vie du lycée (demi-pension, récréations, temps de pause).

=> **Principes** qui pourraient régir une amélioration des points identifiés comme problématiques :

1- Penser la limitation du brassage **par niveau** au lycée

2- **Alléger de 30 % l'effectif** en présentiel pour permettre la mise en œuvre des mesures de distanciation entre classes de niveaux différents

3- **Garantir un enseignement en distanciel** qui permet une progressivité dans les apprentissages et la prise en charge des élèves les plus en difficulté

**Quelles modalités d'organisation pédagogique ?**

**Comment articuler les différents temps ?**

=> **Un temps de cours en présentiel pour tous les élèves**

**Rappel du principe : tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine, même si cette période en présentiel peut ne pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire.**

**Organisation des classes en alternance avec 2 semaines consécutives de présence (à cheval sur 3 semaines) et une semaine en distanciel jusqu'aux vacances de Noël.**

### **MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT SUR 3 SEMAINES DE COURS**

	SEMAINE 1	SEMAINE 2	SEMAINE 3
Présentiel	Niveau 2de Niveau Term	Niveau 1ère Niveau Term	Niveau 1ère Niveau 2de
Distanciel	Niveau 1ère	Niveau 2de	Niveau Term

Un appel sera systématiquement réalisé sur Pronote en présentiel, ainsi que lors des classes virtuelles en distanciel.

=> **Les cours en présentiel : modalités de fonctionnement**

- Chaque classe reste constituée sur une période de deux semaines avec présence sur 10 jours ouvrés consécutifs (meilleur suivi de la progression de chaque élève qu'une alternance plus courte).
- Les emplois du temps habituels élèves et professeurs sont respectés au maximum. Ils peuvent être adaptés et optimisés pour faciliter et fluidifier le fonctionnement quotidien.
- Des ailes de l'établissement sont attribuées à un niveau de classe pour ne pas brasser les niveaux.
- Pour tous les enseignements communs, une salle est attribuée à une classe sur l'ensemble d'une période en présentiel. Des sens de circulation sont instaurés.  
Dans ce cas, ce sont les professeurs qui se déplacent.  
Les cours en salles spécialisées et en EPS sont maintenus sous la forme habituelle, adaptée au protocole sanitaire.
- Le passage à la demi-pension peut être optimisé, la distanciation physique et la limitation du brassage peuvent être amplifiées dans le self, y compris entre élèves d'une même classe.
- Les récréations peuvent être organisées en décalé.
- Dès lors que le choix d'une limitation du brassage par niveau est retenu, les classes et les groupes en résultant restent constitués en présentiel.
- L'optimisation de l'entretien et le renforcement du nettoyage déjà existants seront alors facilités (moins de salles de classes notamment).

## => Les cours en distanciel : modalités de fonctionnement

- Les élèves passent une semaine en distanciel sans aller dans leur établissement, ils suivent leur emploi du temps habituel à distance, un système de vérification des présences et/ ou des travaux réalisés est instauré. **Des cours en classe virtuelle peuvent être organisés.**
- **Après avis du conseil pédagogique :** les cours à distance pourront avoir lieu sous forme de classe virtuelle ou sous une forme adaptée à l'enseignement à distance (travail et cours donnés en avance, devoirs maisons, vidéos, quizz, paddlet...). Il est proposé que les classes virtuelles soient limitées à 50 % du temps d'enseignement de manière à limiter le temps de présence des élèves devant les écrans (droit à la déconnexion).

Les temps hors temps d'enseignement en présentiel peuvent être les suivants, à structurer et à articuler en fonction des possibilités locales :

### 1. Temps hors classe en établissement, avec accompagnement éducatif au sens large

Pour les élèves :

- Suivre au maximum l'emploi du temps habituel pour ne pas briser « les routines »
- Par ailleurs, peuvent être proposés :
  - Préparation à l'organisation de leur travail dans le cadre spécifique de l'alternance entre les différentes modalités de travail (en classe, hors la classe, en présentiel, en distanciel le cas échéant)
  - Suivi du travail hors temps de classe assuré par des enseignants ou des membres de l'équipe pédagogique (AED, professeurs documentalistes et/ou des remplaçants)
  - Intégration de temps de travail dans l'emploi du temps de l'élève en tenant compte des contraintes locales (restauration, transports scolaires ...)

Pour les personnels :

- Suivre son emploi du temps habituel pour ne pas briser « les routines »
- Par ailleurs, peut être organisé et mis en œuvre :
  - Suivi du travail des élèves décrocheurs ou en difficultés particulières hors temps de classe assuré par des enseignants volontaires en HSE, par des professeurs documentalistes ou des AED.
  - Préparation des élèves à l'organisation de leur travail dans le cadre spécifique de l'alternance, identification des besoins des élèves et préparation des réponses pédagogiques à y apporter
  - Périodes de concertations intra- et inter-établissements à planifier par les équipes de direction.

### 2. Classes virtuelles, lorsque les conditions le permettent :

- Salle de classe équipée d'un dispositif de captation audio/vidéo et débit suffisant au niveau de l'EPL => le lycée s'engage à équiper au maximum les professeurs qui ne disposent pas du matériel (prêt portable, casques ...). Des achats de casques avec micro sont prévus.
- Utilisation de la classe virtuelle proposée par le CNED (des formations spécifiques peuvent être ré-envisagées).
- Modalités de suivi : tout faire pour équiper les élèves qui ne disposent pas de l'équipement nécessaire.

### 3. Continuité pédagogique à distance (fiches 1.4 de l'hypothèse 1 du plan de continuité pédagogique rédigé par le ministère en juillet-août), s'appuyant sur des séquences numériques existantes - notamment sur le service de classes virtuelles du CNED, utilisé par plus de 60% des professeurs de mars à mai 2020 et qui sera amélioré pour tenir compte des retours d'expériences - ou initiés par le professeur, ou sur des documents physiques.

## Plan de formation

### Les élèves :

- ✓ Niveau 2de : formation / rappels effectués depuis la rentrée à l'occasion des cours de SNT (connexion à Pronote, envoi mail, pièces jointes, participation aux classes virtuelles, règles de bonne conduite, etc.)
- ✓ Tous niveaux : protocole pour l'inscription et la participation aux classes virtuelles du CNED envoyé par Pronote
- ✓ Tous niveaux : fiche méthodologique formation à distance (connexion à Pronote, envoi mail, pièces jointes, participation aux classes virtuelles, règles de bonne conduite, etc.)
- ✓ Instauration d'un règlement intérieur propre aux classes virtuelles (notamment prévention / limitation du chahut numérique)
- ✓ A l'image de la classe inversée, former / solliciter au maximum les élèves pour la construction des cours à distance lors des classes virtuelles de manière à favoriser l'implication des apprenants présents derrière leurs écrans (gage d'implication et de limitation du caractère passif des élèves lors de ces cours)

### Les adultes :

- ✓ Formation en présentiel sur les principaux outils proposés par le logiciel de suivi des élèves
- ✓ Envoi du protocole pour l'inscription et la mise en place de classes virtuelles du CNED
- ✓ Instauration d'un règlement intérieur propre aux classes virtuelles (notamment prévention / limitation du chahut numérique)
- ✓ Proposition de formation à l'utilisation de la classe virtuelle

## Prêt de matériel

Le lycée est autorisé à prêter des ordinateurs portables aux élèves n'en disposant pas ou aux élèves dont le matériel à domicile est partagé par plusieurs membres de la famille, afin de faciliter la continuité pédagogique à domicile. Un contrat de prêt est établi.

Repérage des besoins :

- ✓ La famille sollicite le lycée par courriel : [ce.0500082t@ac-caen.fr](mailto:ce.0500082t@ac-caen.fr) et/ou
- ✓ La direction contacte la famille.

Au sujet des problèmes de connexion au domicile de l'élève, le lycée individualisera chaque réponse apportée auprès de la famille. Des solutions essaieront d'être proposées.